



# CINQ CHOSES À SAVOIR SUR LA tarification du carbone

La tarification du carbone est un instrument prometteur dans la lutte contre le changement climatique

Ian Parry

**IL EST CRUCIAL DE DÉCOURAGER** l'utilisation de combustibles fossiles tels que le charbon, le fioul et l'essence pour réduire l'accumulation dans l'atmosphère de gaz à effet de serre piégeant la chaleur. La tarification du carbone constitue une incitation généralisée à consommer moins d'énergie et se tourner vers des combustibles moins polluants ; elle envoie aussi un signal de prix essentiel pour réorienter les nouveaux investissements sur des technologies propres.

Il y a cinq choses à savoir sur la tarification du carbone.

**1 La tarification du carbone est facile à mettre en œuvre.** Il est simple d'administrer une taxe sur la teneur en carbone des combustibles fossiles ou leurs émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) comme s'il s'agissait d'une extension de taxes existantes. Les taxes sur le carbone peuvent améliorer la prévisibilité des prix d'émission futurs, ce qui n'est pas anodin quand il faut mobiliser des investissements en faveur de technologies propres. Les recettes produites par les taxes sur le carbone peuvent servir à diminuer certaines taxes onéreuses pour les travailleurs et les entreprises, ou à financer des investissements dans les technologies climatiques.

La tarification du carbone peut aussi passer par des systèmes d'échange de droits d'émission : les entreprises doivent acheter des autorisations pour chaque tonne de gaz à effet de serre qu'elles émettent, mais le nombre de permis délivrés par les autorités est limité. Les entreprises peuvent vendre et acheter des permis, fixant ainsi un prix d'émission. Les

programmes d'échange de droits peuvent être conçus pour imiter les avantages inhérents aux taxes grâce à des mécanismes de stabilisation des prix : prix planchers, mesures destinées à accroître les recettes (enchères, par exemple).

**2 La tarification du carbone monte en puissance.** Plus de 60 programmes de taxation du carbone et d'échange de droits d'émission ont vu le jour aux niveaux régional, national et local. Ces derniers mois, d'importantes initiatives de tarification ont été lancées en Chine et en Allemagne, et le prix d'émission dans l'Union européenne dépasse 50 euros la tonne, tandis que le Canada a annoncé que le sien s'élèverait à 170 dollars canadiens la tonne d'ici à 2030.

Néanmoins, seulement un cinquième environ des émissions mondiales sont couvertes par un programme de tarification, et le prix n'est que de 3 dollars la tonne en moyenne dans le monde. Nous sommes très loin des 75 dollars la tonne qui seraient à peu près nécessaires pour que les émissions baissent assez et que le réchauffement de la planète reste inférieur à 2 °C.

**3 La tarification du carbone devrait s'inscrire dans une stratégie d'atténuation globale,** comprenant des mesures d'accompagnement qui en amélioreraient l'efficacité et l'acceptabilité.

Les incitations créées par la tarification du carbone peuvent être renforcées par une réglementation sur les

prix d'émission, ou par un système de bonus-malus, dans lequel les redevances ou les remises applicables à certains produits (véhicules, appareils, etc.) ou certaines entreprises (centrales électriques, aciéries, etc.) sont fonction de l'intensité de leurs émissions. Ces instruments sont moins efficaces que la tarification du carbone : ils n'encouragent pas les conducteurs à moins conduire, par exemple ; en revanche, ils sont moins sensibles sur le plan politique, car ils permettent d'éviter une hausse notable des prix de l'énergie.

Utiliser les recettes de la tarification du carbone pour stimuler l'économie et contrer les effets économiques négatifs du renchérissement des combustibles peut aider à rendre la stratégie plus acceptable. Des mesures de transition justes (renforcement de la protection sociale, reconversions professionnelles, par exemple) sont indispensables pour aider les ménages modestes ainsi que les travailleurs et les régions vulnérables ; le financement de telles mesures n'absorberait qu'une faible partie des recettes.

Des investissements publics doivent financer les infrastructures liées aux technologies non polluantes, que le secteur ne peut pas forcément fournir : bornes de recharge pour véhicules électriques, extensions de réseaux électriques pour intégrer les sources d'énergie renouvelables comme l'éolien ou le solaire, etc.

Enfin, la tarification du carbone devra être ultérieurement étendue à d'autres secteurs comme la sylviculture et l'agriculture.

**4 La tarification du carbone doit faire l'objet d'une coordination internationale reposant sur la fixation d'un prix plancher.** Il reste difficile de lancer une offensive de tarification à grande échelle quand des pays agissent de façon unilatérale, car ils s'inquiètent pour la compétitivité de leur industrie et n'ont aucune certitude quant aux mesures que pourraient prendre d'autres pays. Les services du FMI ont donc proposé un prix plancher international pour compléter et renforcer l'accord de Paris ; ce prix plancher du carbone aurait deux composantes essentielles.

Premièrement, pour faciliter les négociations, le prix plancher devrait se concentrer sur les quelques pays responsables de la majorité des émissions mondiales. Ainsi, un accord entre la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne couvrirait 64 % des futures émissions de CO<sub>2</sub> dans le monde. Un accord étendu aux grands pays membres du Groupe des Vingt (G20) en couvrirait 85 %.

Deuxièmement, le prix plancher devrait se concentrer sur un prix minimal du carbone que chaque pays doit mettre en œuvre, ce qui constitue un critère efficace et simple à comprendre. Une montée en puissance simultanée de la tarification du carbone dans les principaux pays émetteurs serait le meilleur moyen de régler les problèmes de compétitivité et d'incertitude concernant les politiques suivies dans les autres pays. Chaque pays conserverait la possibilité

de fixer un prix supérieur au plancher pour pouvoir tenir ses engagements au titre de l'accord de Paris.

Le prix plancher doit néanmoins être calculé avec pragmatisme. Les pays en développement pourraient pratiquer des planchers plus bas et bénéficier de mécanismes simples de soutien financier et technologique. Le prix plancher pourrait aussi être défini de manière assez souple pour convenir aux pays où la tarification du carbone est politiquement très sensible, sous réserve qu'ils appliquent d'autres mesures aboutissant aux mêmes réductions d'émissions.

Un prix plancher international peut être incroyablement efficace : avec un prix plancher de 75 dollars la tonne en 2030 pour les pays avancés, de 50 dollars pour les pays émergents à revenu supérieur comme la Chine et enfin de 25 dollars pour les pays émergents à faible revenu comme l'Inde, le réchauffement climatique resterait inférieur à 2 °C avec seulement six participants (Canada, Chine, États-Unis, Inde, Royaume-Uni et Union européenne) et les autres membres du G20 tenant leurs engagements liés à l'accord de Paris.

**5 Un prix plancher conçu dans un souci de pragmatisme constitue une piste plus prometteuse que les autres.** Un autre système pourrait exiger que tous les participants imposent le même prix. Mais cette méthode ne permet pas de garantir l'équité par une différenciation des prix planchers et ne saurait convenir aux pays où il est difficile d'attribuer un prix au carbone pour diverses raisons, notamment politiques.

Une autre option consisterait à ce que les participants s'accordent sur des objectifs d'émission annuels et progressivement plus restrictifs, mais elle nécessite de s'entendre sur un plus grand nombre de paramètres. Et c'est un jeu à somme nulle : si un pays insistait pour bénéficier de plus de souplesse, les autres devraient respecter des objectifs plus stricts. En outre, cette solution ne dissipe pas les incertitudes relatives aux politiques que chaque pays participant pourrait adopter.

En l'absence d'un prix plancher international ou autre dispositif similaire, les pays imposeront sans doute de manière unilatérale des droits sur les importations à forte intensité de carbone (mesures d'ajustement aux frontières). L'Union européenne a annoncé une proposition de ce type en juillet 2021, mais n'est pas la seule à envisager une telle approche. Or, du point de vue de l'intensification des efforts mondiaux d'atténuation, ce régime serait bien moins efficace qu'un prix plancher international. En effet, ces ajustements carbone aux frontières ne porteraient que sur les émissions induites par les produits importés et pas sur les volumes gigantesques d'émissions provenant d'autres sources (centrales électriques, vente de produits manufacturés sur le marché intérieur, bâtiments, transports, etc.). **FD**

**IAN PARRY** est l'expert principal en politique budgétaire et environnementale du département des finances publiques du FMI.